MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Malleret-Boussac

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise et croix de parvis

Monument(s)

Appellation : Eglise et croix de parvis

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 29/09/1997

Étendue de la protection : Eglise (cad. A 559) et croix de parvis (cad. A, domaine public). La parcelle A 561, inscrite par erreur par l'arrêté du 07 01 1992, est exclue des éléments inscrits par l'arrêté modificatif du 29 09 1997.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.